



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3691

Attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui - 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé - Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte - Année 2018

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Mission Egalité

Rapporteur : Mme TAZDAIT Djida

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3691 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 22 500 EUROS A L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LYON, SIS 176 RUE DE CREQUI - 69484 LYON CEDEX 03, POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCES AU DROIT TERRITORIALISE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION MIXTE - ANNEE 2018 (SECRETARIAT GENERAL DE LA VILLE DE LYON - MISSION EGALITE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte

La Ville de Lyon développe une politique en faveur de l'égalité globale (diversité, égalité femmes - hommes, handicaps), intégrée et durable. A ce titre, elle soutient chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour tous et pour toutes sur le territoire lyonnais.

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon concourt au service public de la justice et met, notamment, tout en œuvre pour offrir aux justiciables les services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la justice.

Ainsi, il organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats ou des Maisons de Justice et du Droit (MJD). Ces actions représentent pour l'Ordre des avocats un coût de 378 400 € pour 2018.

Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, il propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de Justice et du Droit (MJD Lyon Sud et Lyon Nord) sont le relais.

Ce service est organisé depuis plusieurs années en application d'une première convention signée entre les deux parties le 21 mai 1997 pour ce qui concerne les permanences réalisées en Mairie d'arrondissement et le 2 juillet 2012 pour le dispositif d'accès au droit anti-discrimination, plusieurs fois renouvelées.

L'année dernière, ces actions ont permis à plus de 1 300 Lyonnais et Lyonnaises de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

L'action de l'Ordre des avocats répond ainsi à un intérêt local pour lequel la Ville de Lyon souhaite renouveler son soutien.

II - Convention

Les parties sont convenues, pour l'année 2018, d'une nouvelle convention unifiant ces deux actions au sein d'un « dispositif d'accès au droit territorialisé ».

La nouvelle convention, soumise ainsi à votre approbation, prévoit les modalités :

- d'octroi d'une subvention d'un montant de 22 500 € par la Ville, à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, pour soutenir cette action ;
- de fonctionnement du dispositif d'accès au droit territorialisé.

La désignation des avocats reste du ressort du Bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L 1611-4 et L 2121-29 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

▪ Paragraphe 3 :

- **lire** : « Ainsi, il organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats ou des Maisons de Justice et du Droit (MJD). Ces actions représentent pour l'Ordre des avocats un coût de 378 400 €pour 2018 ».

- **au lieu de** : « Ainsi, il organise des consultations généralistes ou thématiques **par téléphone, mais également** au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats ou des Maisons de Justice et du Droit (MJD). Ces actions représentent pour l'Ordre des avocats un coût de 378 400 €pour 2018 ».

▪ Paragraphe 4 :

- **lire** : « Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, il propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de Justice et du Droit (**MJD Lyon Sud et Lyon Nord**) sont le relais ».

- **au lieu de** : « Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, il propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de Justice et du Droit (MJD) sont le relais ».

DELIBERE

1. Une subvention de 22 500 €est allouée à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176, rue de Créqui - 69484 Lyon cedex, au titre de l'année 2018.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 94456 - nature 6574 - fonction 520 - opération EGALLCD – programme DGD – Secrétariat Général.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée,

Djida TAZDAIT